

Annexe 3

RÉPARTITION DES MISSIONS DES PERSONNELS (ÉCOLES)

FRÉQUENCE France Inter Mhz
 (à compléter)
 FRÉQUENCE Radio locale conventionnée par le préfet : Mhz
 (à compléter)

MISSIONS	NOMS	PERSONNELS
<ul style="list-style-type: none"> - Déclencher l'alerte, activer le <i>Plan particulier de mise en sûreté</i> - S'assurer de la mise en place des différents postes - Établir une liaison avec les autorités et transmettre aux personnels les directives des autorités 	<input type="checkbox"/>	<p>DIRECTEUR (TRICE) ou faisant fonction</p> <p>Numéro auquel cette personne peut être appelée par les autorités et les secours Tél. : (si possible différent du numéro du standard)</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Veiller au bon déroulement des opérations de regroupement - Contrôler l'accès de l'établissement - Couper les circuits (gaz, ventilation, chauffage, électricité si nécessaire) - S'assurer que tout le monde est en sûreté (publics spécifiques en particulier) - Gérer les communications téléphoniques (secours, familles, médias) - Assurer l'encadrement des élèves, pointage des absents, gestion de l'attente, signalement des incidents) - <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/> 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>PERSONNES RESSOURCES :</p> <p>Enseignant ATSEM Aide-éducateur </p>